

CA 2022-2023-43 2023-03-16 Points 1 à 9.3

PROCÈS-VERBAL DE LA QUARANTE-TROISIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2022-2023 TENUE LE 16 MARS 2023, À COMPTER DE 8H30 PAR VISIOCONFÉRENCE WEBEX ET À LA MAISON DU BARREAU, SALLE GÉRALD R. TREMBLAY

Sont présents :

- M^{me} la bâtonnière Catherine Claveau
- Me Julien Beaulieu, vice-président
- Me Marcel-Olivier Nadeau, vice-président
- Me Antoine Aylwin
- M^e Marisol Miro
- Me Chantal Sauriol
- M^e Régis Boisvert
- Me Audrey Gagnon
- Me Catherine Bourget
- M^e Nathalie Lavigne
- M^e Sylvie Harvey
- Me Roxane Préfontaine
- M. Pierre Delisle
- M. François Dumulon
- M^{me} Diane Sicard-Guindon
- M. Bruno Simard

Autres participants:

- Me Catherine Ouimet, directrice générale
- Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- Me Arianne Leblond, attachée au cabinet de la bâtonnière et à la direction générale

Est invitée:

- Me Fanie Pelletier, conseillère à l'équité, point 7.5

Secrétaire de la séance :

- Me Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre

1. MOT DE BIENVENUE

Inf: Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf: Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Rés: Sur proposition dûment appuyée, il est résolu:

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 27 JANVIER, 2, 13, 20 ET 22 FÉVRIER ET DES 7 ET 8 MARS 2023
- 1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE
- 1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
- 2.1 ACCÈS À LA JUSTICE
- 2.2 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
- 2.3 SUIVI DE LA TRANSFORMATION DE LA JUSTICE
- 2.4 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT DE HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION
- 2.5 BIEN-ÊTRE DES AVOCATS
- 2.6 AVENIR DE LA PROFESSION
- 2.7 AIDE JURIDIQUE
- 2.8 FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE
- 2.9 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE
- 2.10 JUSTICE ET SANTÉ MENTALE
- 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
- 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
- 3.2 TABLEAUX DE BORD
- 3.2.1 PROJET DE LOI 8
- 3.3 PROJET DE LOI 12 RÉFORME DROIT DE LA FAMILLE ET GROSSESSE POUR AUTRUI
- 3.4 SUIVI DES DOSSIERS RÉGLEMENTAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC
- 4. GOUVERNANCE
- 5. PROTECTION DU PUBLIC
- 5.1 DEMANDE DE POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE ET DEMANDE DE SURSIS
- 5.2 DOSSIERS D'EXERCICE ILLÉGAL
- 6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
- 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
- 7.1 RENOUVELLEMENT ENTENTE DE RÉASSURANCE DU FARPBQ
- 7.2 SUIVI DE LA DERNIÈRE RENCONTRE DU CONSEIL DES SECTIONS

- 7.3 PLAN D'ACTION SOAJ SUIVI
- 7.4 DEMANDE D'INTERVENTION
- 7.5 PROPOSITION DE CRÉATION D'UN MÉRITE
- VARIA
- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
- 9.1 TABLEAU EXERCICE ILLÉGAL
- 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS FONDS D'INDEMNISATION
- 9.3 RAPPORT DE VOTATION SÉANCE VIRTUELLE DU 10 MARS 2023
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 27 JANVIER, 2, 13, 20 ET 22 FÉVRIER ET DES 7 ET 8 MARS 2023

Inf: Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances des 27 janvier, 2, 13, 20 et 22 février et des 7 et 8 mars 2023 ainsi que la liste des documents à être rendus publics.

Un membre souhaite qu'une distinction soit apportée lorsque les membres sont excusés d'une séance en raison d'un conflit d'intérêt ou pour tout autre motif plutôt que de simplement noter leur absence. Il est convenu de mentionner spécifiquement que ces membres sont excusés de la séance.

En réponse aux questions des membres sur le suivi du procès-verbal du 2 février 2023, madame la bâtonnière Catherine Claveau et M° Catherine Ouimet répondent ce qui suit :

• Une formation sur la règle du *sub judice* sera offerte lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration.

Rés: Sur proposition dûment appuyée, il est résolu:

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 27 janvier, 2, 13, 20 et 22 février et des 7 et 8 mars 2023;

D'APPROUVER la liste des documents de la séance du 2 février 2023 à être rendus publics.

1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE

Inf: Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente son rapport d'activités et invite les membres à lui poser des questions.

En réponse aux questions des membres, elle précise ce qui suit :

- Rencontre avec la Fédération des ordres professionnels de juristes (13 et 14 mars 2023): Elle y a participé avec les autres barreaux canadiens et la Chambre des notaires du Québec, accompagnée de Me Catherine Ouimet et Me Sylvie Champagne.
- Participation aux travaux de la commission projet de loi 11: Elle y a représenté le Barreau du Québec, accompagnée de Me Sylvie Champagne et Me Hélène Guay. Les membres de la commission ont apprécié l'intervention du Barreau du Québec.

1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf: Me Catherine Ouimet présente son rapport d'activités de la directrice générale.

Elle précise ce qui suit :

• Inscription annuelle: L'inscription annuelle a été déployée le 1^{er} mars dernier. Il y a eu quelques problèmes informatiques lors du déploiement (par exemple: la lenteur du réseau). On a dû suspendre l'inscription annuelle pour une journée. Les problèmes ont rapidement été réglés et depuis l'inscription annuelle se déroule bien. À ce jour, la moitié des membres ont procédé à leur inscription.



Elle répond ce qui suit en réponse aux questions des membres :

- Rencontre avec le directeur général de la Chambre des notaires du Québec : Cette rencontre visait à discuter des positions divergentes sur le projet de loi 8 et de continuer la collaboration entre les deux ordres professionnels.
- Rencontre avec la directrice des communications (prises de position) : On discute de la meilleure façon de mettre de l'avant la mission de protection du public.
- **Comité TI**: On étudie présentement les profils de compétence recherchés et on lancera l'appel de candidatures sous peu.



2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

2.1 ACCÈS À LA JUSTICE

Inf: Madame la bâtonnière Catherine Claveau confirme que les travaux continuent. Le groupe de travail se réunit le 30 mars prochain et fera rapport à la prochaine séance du Conseil d'administration.

2.2. JUSTICE DANS LE NORD ET AU NUNAVIK

Inf: Madame la bâtonnière Claveau indique que le Comité Côte-Nord s'est réuni depuis la dernière séance du Conseil d'administration.

2.3 SUIVI DE LA TRANSFORMATION DE LA JUSTICE

Inf: Me André-Philippe Mallette fait le suivi de ce dossier:

- Le déploiement de la phase 2 du projet Lexius de transformation de la Justice (dépôt des procédures en matière non contentieuse) aura lieu le 24 avril prochain. Le règlement d'application entrera en vigueur à cette date. Ce règlement prévoit le caractère obligatoire de l'utilisation de la plateforme par les membres. Un plan de communication et des outils de gestion de changement seront déployés pour les membres.
- Le ministère de la Justice a annoncé une révision de la portée du projet. À la suite de la phase 2, seules les matières criminelles et pénales feront l'objet de travaux. Les matières civiles et familiales sont reportées.

- La Cour supérieure déplore ce recul et se retire des travaux en attendant qu'un plan clair de déploiement soit présenté.
- Une lettre sera transmise par la bâtonnière pour faire part des préoccupations du Barreau du Québec à cet égard. Une meilleure administration de la justice passe notamment par ce projet.
- Le chantier législatif étudiant les modifications législatives et règlementaires nécessaires à la mise en œuvre du projet de transformation de la justice continue ses travaux. On étudie présentement les modifications requises à la règle de la meilleure preuve.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau confirme qu'une lettre sera transmise pour faire part des préoccupations tout en maintenant la collaboration du Barreau du Québec.

Les membres discutent de la modification de la portée du projet Lexius.

2.4 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT DE HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION

Inf: Me Catherine Ouimet souligne que le Programme d'accompagnement et de soutien aux juristes (PASAJ) qui vise à offrir un accompagnement aux membres et stagiaires en droit, victimes ou témoins de harcèlement est en cours. Elle fera rapport au Conseil d'administration dans deux mois.

2.5 BIEN-ÊTRE DES AVOCATS

Inf: Me Catherine Ouimet indique que les travaux du comité continuent. On souhaite faire une journée (sommet) pour aborder cet enjeu. Ce sujet a aussi fait l'objet de discussions lors de la dernière réunion de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Le Barreau du Québec est avancé en comparaison avec les autres barreaux canadiens sur la question. Le groupe de travail élabore présentement un plan d'action.

2.6 AVENIR DE LA PROFESSION

Inf: Me Sylvie Champagne discute du suivi du dossier.

2.7 AIDE JURIDIQUE

Inf: Me Nathalie Lavigne se retire de la salle des délibérations pour ce point.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau fait le point sur ce dossier :



2.8 FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Inf: M° Catherine Ouimet souligne qu'une réforme de l'approbation des formations en éthique, déontologie et pratique professionnelle sera proposée lors de la prochaine séance du Conseil d'administration.

À la question d'une membre, M° Ouimet confirme qu'à la suite de l'inscription annuelle dans laquelle on demande aux membres de confirmer s'ils pratiquent devant le tribunal spécialisé en matière de violence à caractère sexuel la formation obligatoire en la matière sera rendue disponible à ces membres.

2.9 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Inf: M° Catherine Bourget et M° Mallette présentent les nouveaux développements:

- Accompagnement dans la rédaction d'une politique en matière de responsabilité sociale et environnementale: M° Bourget, M° Ouimet et M° Mallette ont rencontré la firme Matière Brute afin de démarrer les travaux. On a confirmé le mandat, les attentes et les démarches.
- Rencontre du groupe de travail : Le groupe de travail se réunira le 21 mars prochain. La firme *Matière Brute* sera présente.
- Bilan carbone: Les travaux ont débuté avec Enviro-Accès afin de réaliser un inventaire des gaz à effets de serre (bilan carbone). Cet inventaire pourra être mis à jour annuellement à l'aide de l'outil qui sera développé par Enviro-Accès.
- Subventions: Les ordres professionnels ne sont pas admissibles au programme de subventions initialement discuté. Un autre programme de subvention sera lancé prochainement. On vérifiera l'admissibilité.

2.10 JUSTICE ET SANTÉ MENTALE

Inf: Madame la bâtonnière Catherine Claveau discute de la dernière rencontre tenue par le groupe de travail. Y assistaient M. Richard La Charité Junior et M. Daniel LaFrance, respectivement secrétaire corporatif et directeur de la commission des services juridiques. On a discuté des sujets suivants:

• Émission des mandats d'aide juridique: Le chapitre 3 de la Loi sur l'aide juridique qui traite des mandats d'aide juridique pour les personnes vulnérables (garde en établissement, soins) seront émis automatiquement, sans vérification de l'admissibilité financière. Il s'agit d'une bonne nouvelle puisque cela facilitera la représentation par avocat.

En réponse à la question d'une membre, Me Nathalie Lavigne indique que ce service de l'aide juridique ferait partie des autres services spécifiques prévus à la partie 3 qui sont accessibles à tous. D'autres services sont aussi étudiés dans la proposition de modification législative (homologation de mandat de protection). La difficulté est de trouver des avocats de pratique privée qui acceptent ces mandats urgents.

• Service de garde: On souhaite établir une liste d'avocats de garde en matière de soins et de garde en établissement partout au Québec (avocats permanents de l'aide juridique et avocats de la pratique privée).

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf: Les membres prennent connaissance de la documentation soumise.

Me Sylvie Champagne indique que le projet de loi C-39 est reporté d'une année.

3.2 TABLEAUX DE BORD

Inf: Ce sujet n'a pas été traité par les membres du Conseil d'administration.

3.2.1 PROJET DE LOI 8

Inf: Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

3.3 PROJET DE LOI 12 - RÉFORME DROIT DE LA FAMILLE ET GROSSESSE POUR AUTRUI

Inf: Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau souligne que ce projet de loi reprend en partie le projet de loi 2 mort au feuilleton lors de la précédente législature. On reprend donc la position préparée par le Barreau du Québec en réponse à ce mémoire en y ajoutant de nouveaux commentaires pour répondre aux nouvelles modifications suggérées. Le Barreau du Québec est invité en commission parlementaire la semaine prochaine relativement à ce projet.

Les membres du Conseil d'administration discutent du projet de mémoire :

- L'impact d'un jugement: On doit continuer de permettre leur utilisation en preuve sans lier le juge du procès. On devrait préciser que nous parlons du jugement en matière criminelle. En effet, qu'adviendra-t-il des jugements autres que criminels qui traiteront de l'agression sexuelle (jeunesse déclaration de compromission, administratif - IVAC)? Comment sont-ils traités en preuve?
 - Il ne semble pas clair si le jugement criminel peut entrainer une présomption réfragable. Pour le moment, cela ne semble pas être le cas.
- L'indemnité: On discute d'arguments additionnels à l'encontre de cette suggestion et au soutien du maintien de la possibilité de demander une pension alimentaire. Les membres ont plusieurs questionnements sur le fonctionnement de ce mécanisme. Quels sont les critères qui seront appliqués? Ce mécanisme apporte beaucoup plus de questionnements que de solutions. Le groupe d'experts suggère d'utiliser les mécanismes présentement en place comme la déchéance de l'autorité parentale.
- Filiation et déchéance de l'autorité parentale : La position du groupe d'experts indiquée dans le mémoire est de préférer la filiation et ensuite de requérir la déchéance de l'autorité parentale.
- Levée de la confidentialité du nom de la victime (jugement criminel) : Le juge saisi de la demande pourra trancher ces questions.

Certains membres souhaitent que la rédaction soit révisée afin de soulever les questionnements en lien avec le nouveau mécanisme plutôt que de le condamner en suggérant de garder le régime actuel.

Me Champagne invite les membres à suggérer des ajouts de questionnements, le cas échéant, d'ici le 17 mars à midi. Les commentaires seront ajoutés au mémoire. On modifiera aussi l'angle pour indiquer que nous sommes en accord avec l'objectif, mais que le Barreau du Québec a des questionnements.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les commentaires du groupe d'experts en droit de la famille à titre de position du Barreau du Québec avec les modifications discutées

Ils souhaitent cependant que le projet de mémoire soit soumis à nouveau aux membres lorsque les commentaires y auront été intégrés.

Rés: Sur proposition dûment appuyée, il est résolu:

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 7 mars 2023 préparé par M^e Nicolas Le Grand Alary, avocat au SOAJ;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi 12 à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels du projet de loi 12;

CONSIDÉRANT les positions antérieures du Barreau du Québec, notamment quant au projet de loi 2;

D'APPROUVER les commentaires du groupe d'experts en droit de la famille à titre de position du Barreau du Québec avec les modifications discutées.

3.4 SUIVI DES DOSSIERS RÉGLEMENTAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC

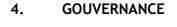
Inf: Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Sylvie Champagne souligne que ce suivi sera fait périodiquement avec le Conseil d'administration.

En réponse aux questions des membres, Me Champagne répond ce qui suit :

- Modifications demandées à la Loi sur le Barreau et non retenues : Il s'agit de plusieurs modifications demandées par le Barreau depuis plusieurs années (avocats à la retraite, Comité sur la sténographie, etc.). On continue de présenter ces demandes. Un tableau de ces demandes sera déposé à nouveau pour information à la prochaine séance du Conseil d'administration.
- Priorités de la nouvelle présidente de l'Office des professions : Nous ne les connaissons pas encore puisqu'elle vient tout juste d'être nommée.

Me Catherine Ouimet ajoute que le Barreau du Québec et l'Office des professions sont toujours en discussion relativement au nouveau règlement sur la formation professionnelle. Malgré l'avancement du dossier, l'Office des professions demande plusieurs nouveaux documents. On est préoccupé par cette situation puisque cela pourrait compromettre le déploiement du nouveau programme et exiger un renouvellement du projet pilote pour une nouvelle année. On va discuter avec les intervenants requis pour mettre de la pression additionnelle.



Inf: Ce sujet n'a pas été traité par les membres du Conseil d'administration.

5. PROTECTION DU PUBLIC

5.1 DEMANDE DE POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE ET DEMANDE DE SURSIS

Inf: Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Me Sylvie Champagne et Me André-Philippe Mallette résument le dossier. Un désistement a été déposé au dossier de la Cour considérant le dénouement. La décision motivée du Comité des requêtes sera communiquée aux membres lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration.

5.2 DOSSIERS D'EXERCICE ILLÉGAL

Inf: Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Ces sujets ont été reportés de la séance virtuelle à la demande de plusieurs membres.

Des membres du Conseil d'administration posent des questions sur les deux dossiers auxquelles Me Champagne répond.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations et les approuvent.



Rés: Sur proposition dûment appuyée, il est résolu:





5.2.2	

Rés: Sur proposition dûment appuyée, il est résolu:



6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf: Ce sujet n'a pas été traité par les membres du Conseil d'administration.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 RENOUVELLEMENT - ENTENTE DE RÉASSURANCE DU FARPBQ

Inf: Me Audrey Gagnon quitte la salle des délibérations pour ce point.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente la demande de modification de la police d'assurance pour exclure la responsabilité cyberrisque de la police d'assurance à la suite de la position des réassureurs.

Une membre qui siège aussi sur le Comité des affaires d'assurance explique la rédaction de l'exclusion qui découle d'exigences des réassureurs.

En réponse à une question des membres, elle explique que les réassureurs ont exigé que la cybersécurité, qui était déjà exclue de la police, fasse l'objet d'une exclusion spécifique dans la police d'assurance pour éviter toute ambiguïté.

M^e Catherine Ouimet précise que le Barreau du Québec s'assurera de bien communiquer cette modification et de communiquer des alternatives de produits d'assurance pour les membres qui en auraient besoin.

Me Marie-Chantal Thouin confirme que le texte proposé est le même que celui proposé au Conseil des sections.

Les membres sont d'accord avec la modification de la police du Fonds d'assurance afin d'y ajouter une exclusion spécifique pour le cyberrisque.

Rés: Sur proposition dûment appuyée, il est résolu:

CONSIDÉRANT la documentation soumise par Me Marie-Chantal Thouin, directrice des affaires d'assurance;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil des sections;

DE MODIFIER la police du Fonds d'assurance afin d'y ajouter une exclusion spécifique pour le cyberrisque tel que suggéré dans le libellé ci-dessous :

« 2.04 Exclusions

Le présent contrat ne s'applique pas à une réclamation ou partie d'une réclamation :

- m) découlant de dommages ou de frais occasionnés par :
 - i. tout accès illicite à un Actif informationnel;
 - ii. toute atteinte à l'intégrité, la disponibilité ou au fonctionnement d'un Actif informationnel;

iii. tout bris de confidentialité, dont toute divulgation illégale de renseignements ou tout accès à des renseignements par une personne non autorisée, peu importe le support sur lequel ils se trouvent;

iv. toute usurpation d'identité, utilisation non autorisée d'identifiant ou tout autre processus frauduleux impliquant l'usage ou l'accès à un Actif informationnel;

v. tout acte d'ingénierie sociale;

et ce, quelle qu'en soit la cause, dont une cyber-attaque.

Dans cette perspective, le Chapitre 1 de la police devrait également être modifié afin d'y intégrer les définitions des mots « Actifs informationnels » et « Donnée ». Elles devraient se lire de la façon suivante :

ACTIFS INFORMATIONNELS: toute technologie de l'information ou de communication, système ou infrastructure informatique, équipement ou périphérique informatique (incluant les équipements mobiles), réseau, système d'exploitation, logiciel, site internet, Données et application mobile, qu'ils appartiennent à l'Assuré ou à des tiers.

DONNÉE : Toute représentation d'une information, peu importe le support où elle se trouve, dont les métadonnées. »

7.2 SUIVI DE LA DERNIÈRE RENCONTRE DU CONSEIL DES SECTIONS

Inf: Madame la bâtonnière Catherine Claveau réfère les membres au projet de procèsverbal qui fait état des délibérations tenues au Conseil des sections. Elle précise que plusieurs demandes de précisions (modification au règlement sur les élections - règle d'alternance, etc.) ont été demandées aux membres. Ils peuvent compléter leur réponse jusqu'au 31 mars 2023.

Un membre déplore que le ministre de la Justice critique publiquement la neutralité du Barreau Québec dans le cadre du litige qui l'oppose à la Cour du Québec.

En réponse à une question d'un membre, madame la bâtonnière Claveau confirme que les bâtonniers de section étaient unanimement en défaveur de la nouvelle disposition permettant la nomination de notaires à la magistrature. Ils ont apprécié la position du Barreau du Québec en lien avec la protection du public sur le sujet.

Les membres soulignent aussi la position de l'Association professionnelle des avocates et avocats du Québec sur le sujet.

Une membre qui a assisté à l'assemblée de l'APAAQ, tenue hier, confirme que la résolution visant à créer une adhésion automatique des membres du Barreau à l'APAAQ a été adoptée à la majorité des voix. Ainsi, selon l'APAAQ, tous les membres du Barreau du Québec sont maintenant membres de l'APAAQ. Il y a une possibilité de se désinscrire de l'association sur demande. Cela vise à leur donner une meilleure crédibilité dans leur mandat de protection des intérêts socioéconomiques des membres.

Une membre se demande si les membres du Conseil d'administration peuvent être membres de l'APAAQ. Les membres en discutent et ne voit pas d'enjeu pour le moment.

En réponse à la question d'une membre, M^e Catherine Ouimet confirme que les données des membres ne sont pas communiquées à l'APAAQ, tout comme pour les autres associations ou organismes similaires.

7.3 PLAN D'ACTION SOAJ - SUIVI

Rés : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

7.4 DEMANDE D'INTERVENTION

Inf: Me Régis Boisvert quitte la salle des délibérations pour ce point.

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

En réponse aux questions des membres, Mes Champagne et Mallette indiquent ce qui suit :

- Aucun autre ordre professionnel n'a manifesté son intention d'intervenir dans le dossier.
- Le nouvel argument de compétence mis de l'avant par le PGC sera étudié.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour l'intervention du Barreau du Québec dans ce dossier.

Rés: Sur proposition dûment appuyée, il est résolu:

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 10 mars 2023 et les documents qui l'accompagnent;

D'INTERVENIR dans le dossier Ordre des chimistes du Québec c. Procureur général du Canada (Santé Canada) (500-17-123689-237) afin de faire des représentations;

DE CONFIER le mandat au Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques d'assurer la représentation du Barreau du Québec dans ce dossier.

7.5 PROPOSITION DE CRÉATION D'UN MÉRITE

Inf: Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Me Fanie Pelletier, conseillère à l'équité, présente la proposition de création du mérite qui vise à récompenser les avocats qui ont contribué à l'autonomisation ou la réappropriation du système de justice par les communautés autochtones . Elle discute des vérifications effectuées auprès de représentants des communautés autochtones touchées et de personnes impliquées dans le milieu. Les personnes consultées étaient favorables à la création de ce prix relativement à la contribution d'avocats ou d'organisations, autochtones ou non, à l'autonomisation ou la réappropriation du système de justice par les communautés autochtones.

Elle quitte la salle des délibérations.

Les membres discutent de la recommandation :

- Ils se questionnent sur la désignation du mérite au nom d'une personne allochtone. Certains membres suggèrent de créer un mérite avec une désignation dénominalisée ou encore de consulter les communautés autochtones pour le nom du mérite.
- Certains membres se questionnent sur l'opportunité de créer un mérite spécifique.
- Les membres sont en accord pour consulter les communautés autochtones relativement à l'opportunité de créer le mérite de même que les critères et le nom du mérite, le cas échéant.

Rés: Sur proposition dûment appuyée, il est résolu:

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par Me Fanie Pelletier, conseillère à l'équité au SOAJ en date du 22 février 2023;

DE CONSULTER les communautés autochtones relativement à l'opportunité de créer le mérite de même que les critères et le nom du mérite, le cas échéant.

8. VARIA

Inf: À la demande d'un membre, Me Sylvie Champagne fait état des candidatures reçues pour les élections 2023 à ce jour.

9.	DOCUMENTATION POUR INFORMATION				
	9.1	TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL			
Inf:		membres du Conseil d'administra mise.	ation prennent connaissance de la documentation		
	Àla	a demande d'un membre, M ^e Char	mpagne fera le suivi d'un dossier particulier.		
	9.2	NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FO	ONDS D'INDEMNISATION		
Inf:		Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.			
	9.3	RAPPORT DE VOTATION - SÉANO	CE VIRTUELLE DU 10 MARS 2023		
Inf:		membres du Conseil d'administr imise.	ration prennent connaissance de la documentation		
La I	Préside	ente,	La Secrétaire,		
		Claveau e du Québec	Sylvie Champagne Secrétaire de l'Ordre		